



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°{R28}-{2016}-{065} TOME 4

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2016

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

- R28-2016-06-11-069 - Décision du 15 juin 2016 fixant pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, des spécialités pharmaceutiques et des produits et prestations mentionnés à l'article L162-22-7 du code de la sécurité sociale CROIX ROUGE (2 pages) Page 4
- R28-2016-03-29-002 - DECISION DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE DISPENSER A DOMICILE L'OXYGENE MEDICAL SOCIETE ADIR ASSISTANCE (2 pages) Page 7
- R28-2016-06-30-005 - DECISION DU 28 JUIN 2016 PORTANT AUTORISATION DE DISPENSER A DOMICILE L'OXYGENE MEDICAL SOCIETE ADIR ASSISTANCE 2 RUE HECTOR BERLIOZ A MONTIVILLIERS (SEINE-MARITIME) (2 pages) Page 10
- R28-2016-03-29-001 - DECISION DU 29 MARS 2016 AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE SUR LA COMMUNE DE GAILLEFONTAINE (Seine-Maritime) PHARMACIE BECQUET (3 pages) Page 13
- R28-2016-02-24-004 - DECISION DU 29 MARS 2016 AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE SUR LA COMMUNE DE ROUEN (Seine-Maritime) PHARMACIE LELEU (3 pages) Page 17

Centre hospitalier de Dieppe

- R28-2016-07-20-001 - Décision n° 2016-135 du 20-06-2016 portant délégations et subdélégations de signature - (CHD - DRH) - (3 pages) Page 21

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

- R28-2016-07-01-041 - Arrêté portant désignation de suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation (1 page) Page 25
- R28-2016-07-01-024 - Délégation de signature à l'adjoint du responsable du pôle gestion publique, conseil aux décideurs publics et au receveur des finances publiques du Havre (2 pages) Page 27
- R28-2016-07-01-025 - Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjoint (2 pages) Page 30
- R28-2016-07-01-039 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 33
- R28-2016-07-01-040 - Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie (2 pages) Page 38
- R28-2016-07-01-023 - Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle gestion publique, le pôle gestion fiscale et les missions rattachées (7 pages) Page 41

Rectorat de l'Académie de Rouen

- R28-2016-07-01-002 - Délégation de signature DAFIS (3 pages) Page 49

R28-2016-07-01-003 - Délégation de signature DAFPIC (3 pages)	Page 53
R28-2016-07-01-005 - Délégation de signature DAJEC (3 pages)	Page 57
R28-2016-07-01-004 - Délégation de signature DAJEC contentieux (2 pages)	Page 61
R28-2016-07-01-006 - Délégation de signature DEC (3 pages)	Page 64
R28-2016-07-01-007 - Délégation de signature DEC2 (2 pages)	Page 68
R28-2016-07-01-017 - Délégation de signature DEP (3 pages)	Page 71
R28-2016-07-01-018 - Délégation de signature DESR (3 pages)	Page 75
R28-2016-07-01-019 - Délégation de signature DIFOR (3 pages)	Page 79
R28-2016-07-01-020 - Délégation de signature DIPATSS (3 pages)	Page 83
R28-2016-07-01-021 - Délégation de signature DOS (3 pages)	Page 87
R28-2016-07-01-012 - Délégation de signature DPE (3 pages)	Page 91
R28-2016-07-01-013 - Délégation de signature DPID (3 pages)	Page 95

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-11-069

Décision du 15 juin 2016 fixant pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, des spécialités pharmaceutiques et des produits et prestations mentionnés à l'article L162-22-7 du code de la sécurité sociale CROIX ROUGE

DECISION DU 15 JUIN 2016 FIXANT POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017 LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA PART PRISE EN CHARGE PAR LES REGIMES OBLIGATOIRES D'ASSURANCE MALADIE, DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DES PRODUITS ET PRESTATIONS MENTIONNES A L'ARTICLE L.162-22-7 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6111-2, L. 6144-1 et L. 6161-2 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-7 et D.162-9 à D.162-16 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2013-841 du 20 septembre 2013 modifiant les dispositions relatives à la commission médicale d'établissement et aux transformations des établissements publics de santé et à la politique du médicament dans les établissements de santé ;

Vu le décret n° 2015-355 du 27 mars 2015 relatif au contrat de bon usage des médicaments et des produits et prestations mentionné à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de Madame Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie;

Vu l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 fixant le contrat type de bon usage des médicaments et des produits et prestations mentionné à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 1^{er} juin 2016 ;

Vu le contrat de bon usage des médicaments et produits et prestations passés avec l'établissement le 5 novembre 2014 ;

Vu l'instruction N°DGOS/PF2/DSS/2013/404 du 10 décembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret du 27 septembre 2013 relatif au contrat de bon usage des médicaments et produits et prestations mentionné à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale mentionné à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les taux de remboursement pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des spécialités pharmaceutiques et produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale sont fixés ainsi qu'il suit :

Etablissement	Taux de remboursement arrêté pour les spécialités	Taux de remboursement arrêté pour les produits et prestations
Hôpital Croix Rouge de Bois-Guillaume	100 %	100 %

Article 2 - Les recours contentieux contre la présente décision doivent parvenir au Greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS) sis au 2 Place de l'Edit de Nantes, BP 18 529, 44 185 Nantes cedex 4, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou, à l'égard des établissements auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 - Le Directeur ou le Président du conseil d'administration de l'établissement et les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Caen, le 11 juin 2016

La Directrice Générale
de l'ARS de Normandie,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-29-002

DECISION DU 26 FEVRIER 2016
PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION
DE DISPENSER A DOMICILE L'OXYGENE
MEDICAL
SOCIETE ADIR ASSISTANCE

**Décision du 26 février 2016
portant modification de l'autorisation de dispenser à domicile l'oxygène médical
à la Société ADIR ASSISTANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.4211-5 ;
- VU** le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hospitalisation et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite « loi HPST » qui crée les agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2004 portant modification de l'autorisation de dispenser à domicile l'oxygène médical ;
- VU** la demande présentée par la société ADIR ASSISTANCE enregistrée le 27 novembre 2015 en vue de modifier l'autorisation de dispenser à domicile l'oxygène médical par adjonction d'un site de stockage annexe à DEMOUILLE (Calvados) et de modifier l'aire géographique desservie par le site de rattachement d'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime) par ajout du département de la Manche, complétée par un courrier en date du 11 février 2016 ;
- VU** l'avis favorable du conseil central de la section D de l'Ordre national des pharmaciens en date du 18 janvier 2016 ;
- CONSIDERANT** que le dossier présenté par la société ADIR ASSISTANCE en vue d'obtenir la modification de l'autorisation de dispenser l'oxygène à usage médical présente toutes les garanties pour l'application des bonnes pratiques en la matière ;
- CONSIDERANT** que l'enquête effectuée sur place par un pharmacien inspecteur de santé publique confirme les éléments présentés dans la demande d'autorisation ;
- CONSIDERANT** que les éléments complémentaires fournis permettent de lever les réserves émises lors de l'enquête sur place ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La demande de modification d'un site de dispensation de l'oxygène à usage médical présentée par la société ADIR ASSISTANCE par adjonction au site de rattachement d'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime) d'un site de stockage annexe situé ZAC du Clos Neuf – Rue Denis Papin 14840 DEMOUVILLE est acceptée pour l'aire géographique mentionnée dans le dossier présenté, à savoir les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, de la Somme, de l'Oise, du Val d'Oise, des Yvelines, de l'Eure et Loir, de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

ARTICLE 2

Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation donne lieu sans délai à une déclaration auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARTICLE 3

Les activités du site faisant l'objet de la présente autorisation doivent se faire en accord avec textes législatifs et réglementaires en vigueur, en particulier les bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à usage médical à domicile.

ARTICLE 4

Toute infraction à ces dispositions réglementaires peut entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie et/ou d'un recours administratif hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé dans les deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Un recours contentieux peut également être formé auprès du tribunal administratif de Rouen dans le même délai ou, après recours administratif, dans les deux mois à compter soit de la notification du rejet de celui-ci, soit du terme d'une période de deux mois de silence de son destinataire.

ARTICLE 6

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures du Calvados, de la Manche, de la Seine-Maritime et de la région Normandie.

Fait à CAEN, le 26 février 2016

La directrice générale


Monique RICHOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-30-005

DECISION DU 28 JUIIN 2016 PORTANT
AUTORISATION DE DISPENSER A DOMICILE
L'OXYGENE MEDICAL SOCIETE ADIR
ASSISTANCE 2 RUE HECTOR BERLIOZ A
MONTIVILLIERS (SEINE-MARITIME)

Décision du 28 juin 2016
portant autorisation de dispenser à domicile l'oxygène médical
Société ADIR ASSISTANCE – 2, rue Hector Berlioz à MONTIVILLIERS (Seine-Maritime)

- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.4211-5 ;
- VU** le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les agences régionales de santé ;
- VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2005 portant modification de l'autorisation de dispenser à domicile l'oxygène médical pour la Société ADIR ASSISTANCE à MONTIVILLIERS ;
- VU** la demande présentée par la société ADIR ASSISTANCE enregistrée le 3 mai 2016 en vue d'autoriser le site de dispensation de MONTIVILLIERS (Seine-Maritime) au 2, rue Hector Berlioz en remplacement de celui situé 28, rue Victor Hugo dans la même commune ;
- VU** l'avis favorable du conseil central de la section D de l'Ordre national des pharmaciens en date du 28 juin 2016 ;
- CONSIDERANT** que le dossier présenté par la société ADIR ASSISTANCE pour son nouveau site de dispensation de l'oxygène à usage médical situé 2, rue Hector Berlioz à MONTIVILLIERS (Seine-Maritime) présente toutes les garanties pour l'application des bonnes pratiques en la matière ;
- CONSIDERANT** que l'enquête effectuée sur place par un pharmacien inspecteur de santé publique confirme les éléments présentés dans la demande d'autorisation ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La demande d'ouverture d'un site de dispensation de l'oxygène à usage médical présentée par la société ADIR ASSISTANCE au 2, rue Hector Berlioz à MONTIVILLIERS (Seine-Maritime), en remplacement de celui situé 28, rue Victor Hugo dans la même commune, est acceptée pour l'aire géographique mentionnée dans le dossier présenté, à savoir les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, de la Somme, de l'Oise, du Val d'Oise, des Yvelines, de l'Eure et Loir, de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

ARTICLE 2

Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit donner lieu sans délai à une déclaration auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARTICLE 3

Les activités du site faisant l'objet de la présente autorisation devront se faire en accord avec textes législatifs et réglementaires en vigueur, en particulier les bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à usage médical à domicile.

ARTICLE 4

Toute infraction à ces dispositions réglementaires pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie et/ou d'un recours administratif hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé dans les deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Un recours contentieux peut également être formé auprès du tribunal administratif de Rouen dans le même délai ou, après recours administratif, dans les deux mois à compter soit de la notification du rejet de celui-ci, soit du terme d'une période de deux mois de silence de son destinataire.

ARTICLE 6

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 28 juin 2016

La directrice générale

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICHOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-03-29-001

DECISION DU 29 MARS 2016
AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE SUR LA COMMUNE DE
GAILLEFONTAINE (Seine-Maritime) PHARMACIE
BECQUET

**DECISION DU 29 MARS 2016
AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
SUR LA COMMUNE DE GAILLEFONTAINE (Seine-Maritime)**

PHARMACIE BECQUET

Licence N°76#000683

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-13 ;
- VU** le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hospitalisation et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite « loi HPST » qui crée les agences régionales de santé ;
- VU** Le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1942 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie à GAILLEFONTAINE (Seine-Maritime) par la licence n°57 ;
- VU** la demande en date du 15 janvier 2016 enregistrée le 25 janvier 2016 présentée par Madame Alexandra BECQUET, titulaire de l'officine sise place Hoche 76870 GAILLEFONTAINE en vue d'être autorisé à transférer celle-ci place de la Mairie dans la même commune ;
- VU** l'avis du conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Haute-Normandie en date du 4 mars 2016 ;
- VU** l'avis du syndicat des pharmaciens de Seine-Maritime en date du 24 février 2016 ;
- VU** l'avis l'union nationale des pharmacies de France pour la région Haute-Normandie en date du 27 janvier 2016 ;
- VU** l'avis l'union syndicale des pharmaciens d'officine pour la région Haute-Normandie en date du 10 mars 2016 ;
- VU** l'avis de la préfète de Seine-Maritime en date du 15 mars 2016;
- VU** Le rapport rédigé le 29 mars 2016 par Monsieur Portenart, pharmacien inspecteur, suite à son enquête réalisée sur place le 9 mars 2016 émettant un avis favorable sur les conditions minimales d'installation d'une officine ;

CONSIDERANT que le transfert demandé se situe sur la commune de GAILLEFONTAINE dont la population municipale totale en vigueur s'élève à 1248 habitants ;

CONSIDERANT que la commune de GAILLEFONTAINE dispose d'une officine de pharmacie ouverte au public ;

CONSIDERANT que le futur emplacement se situe à environ 300 mètres de l'emplacement d'origine dans le même quartier et qu'aucune difficulté d'accès n'est identifiée compte tenu de la géographie de la commune ;

CONSIDERANT que par conséquent, la demande de transfert n'entraîne pas de modification de la qualité de la réponse aux besoins en médicaments de la population résidant dans la commune ;

CONSIDERANT que les locaux envisagés permettront un exercice satisfaisant de la pharmacie d'officine et une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDERANT qu'ainsi les conditions prévues par les articles L.5125-1-1 L.5125-3, L.5125-14 R.5125-9, R.5125-10 et R.5125-33-1 à R.5125-33-4 du code de la santé publique sont remplies ainsi que les bonnes pratiques de préparation seront remplies ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La demande d'autorisation de Madame Alexandra BECQUET de transférer son officine de pharmacie de la place Hoche 76870 GAILLEFONTAINE à la place de la Mairie, dans la même commune, est accordée.

ARTICLE 2

La licence ainsi accordée est enregistrée sous le numéro 76#000683 et se substituera à la licence de l'officine transférée à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

ARTICLE 3

Un délai d'un an est accordé à Madame Alexandra BECQUET pour ouvrir effectivement son officine. Passé ce délai, sauf cas de force majeure constatée par le directeur général de l'Agence régionale de santé, la présente licence devient caduque.

ARTICLE 4

Toute modification substantielle des conditions d'installation de l'officine devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'agence régionale de santé et du président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

ARTICLE 5

Sauf cas de force majeure constaté par le directeur général de l'agence régionale de santé, l'officine bénéficiant de la présente licence ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans courant à compter du jour de la notification de la présente décision.

ARTICLE 6

Si pour une raison quelconque, l'officine faisant l'objet de la présente licence venait à être fermée définitivement, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devraient retourner cette licence au directeur général de l'agence régionale de santé en vue de son annulation.

ARTICLE 7

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie et/ou d'un recours administratif hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé dans les deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Un recours contentieux peut également être formé auprès du tribunal administratif de Caen dans le même délai ou, après recours administratif, dans les deux mois à compter soit de la notification du rejet de celui-ci, soit du terme d'une période de deux mois de silence de son destinataire.

ARTICLE 8

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et de la préfecture de Région Normandie.

Fait à CAEN, le 29 mars 2016

La directrice générale

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-02-24-004

DECISION DU 29 MARS 2016

AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE SUR LA COMMUNE DE ROUEN
(Seine-Maritime) PHARMACIE LELEU

**DECISION DU 29 MARS 2016
AUTORISANT LE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
SUR LA COMMUNE DE ROUEN (Seine-Maritime)**

PHARMACIE LELEU

Licence N°76#000682

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-13 ;
- VU** le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hospitalisation et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite « loi HPST » qui crée les agences régionales de santé ;
- VU** Le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1943 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie 51, rue d'Amiens à ROUEN (Seine-Maritime) par la licence n°165 ;
- VU** la demande en date du 22 décembre 2015 enregistrée le 22 décembre 2015 présentée par Monsieur Hubert LELEU, titulaire de l'officine sise 51, rue d'Amiens 76000 ROUEN en vue d'être autorisé à transférer celle-ci au 52, rue Armand Carrel dans la même commune ;
- VU** l'avis du conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Haute-Normandie en date du 4 mars 2016 ;
- VU** l'avis du syndicat des pharmaciens de Seine-Maritime en date du 24 février 2016 ;
- VU** l'avis l'union nationale des pharmacies de France pour la région Haute-Normandie en date du 30 janvier 2016 ;
- VU** l'avis l'union syndicale des pharmaciens d'officine pour la région Haute-Normandie en date du 14 février 2016 ;
- VU** l'avis de la préfète de Seine-Maritime en date du 3 février 2016;
- VU** Le rapport rédigé le 29 mars 2016 par Monsieur Portenart, pharmacien inspecteur, suite à son enquête réalisée sur place le 29 mars 2016 émettant un avis favorable sur les conditions minimales d'installation d'une officine ;

CONSIDERANT que le transfert demandé se situe sur la commune de ROUEN dont la population municipale totale en vigueur s'élève à 110 755 habitants ;

CONSIDERANT que la commune de ROUEN dispose de trente-neuf officines de pharmacie et d'une pharmacie mutualiste ouvertes au public ;

CONSIDERANT que le futur emplacement se situe à environ 78 mètres de l'emplacement d'origine dans le même quartier et qu'aucune difficulté d'accès n'est identifiée compte tenu de la géographie de la commune ;

CONSIDERANT que par conséquent, la demande de transfert n'entraîne pas de modification de la qualité de la réponse aux besoins en médicaments de la population résidant dans la commune ;

CONSIDERANT que les locaux envisagés permettront un exercice satisfaisant de la pharmacie d'officine et une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDERANT qu'ainsi les conditions prévues par les articles L.5125-1-1 L.5125-3, L.5125-14 R.5125-9, R.5125-10 et R.5125-33-1 à R.5125-33-4 du code de la santé publique sont remplies ainsi que les bonnes pratiques de préparation seront remplies ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La demande d'autorisation de Monsieur Hubert LELEU de transférer son officine de pharmacie du 51, rue d'Amiens 76000 ROUEN au 52, rue Armand Carrel, dans la même commune, est accordée.

ARTICLE 2

La licence ainsi accordée est enregistrée sous le numéro 76#000682 et se substituera à la licence de l'officine transférée à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

ARTICLE 3

Un délai d'un an est accordé à Monsieur Hubert LELEU pour ouvrir effectivement son officine. Passé ce délai, sauf cas de force majeure constatée par le directeur général de l'Agence régionale de santé, la présente licence devient caduque.

ARTICLE 4

Toute modification substantielle des conditions d'installation de l'officine devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'agence régionale de santé et du président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

ARTICLE 5

Sauf cas de force majeure constaté par le directeur général de l'agence régionale de santé, l'officine bénéficiant de la présente licence ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans courant à compter du jour de la notification de la présente décision.

ARTICLE 6

Si pour une raison quelconque, l'officine faisant l'objet de la présente licence venait à être fermée définitivement, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devraient retourner cette licence au directeur général de l'agence régionale de santé en vue de son annulation.

ARTICLE 7

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie et/ou d'un recours administratif hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé dans les deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Un recours contentieux peut également être formé auprès du tribunal administratif de Caen dans le même délai ou, après recours administratif, dans les deux mois à compter soit de la notification du rejet de celui-ci, soit du terme d'une période de deux mois de silence de son destinataire.

ARTICLE 8

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et de la préfecture de Région Normandie.

Fait à CAEN, le 29 mars 2016

La directrice générale

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES

Centre hospitalier de Dieppe

R28-2016-07-20-001

Décision n° 2016-135 du 20-06-2016 portant délégations
et subdélégations de signature - (CHD - DRH) -

Décision n° 2016-135 du 20/06/2016

DECISION N° 2016-135
PORTANT DELEGATIONS ET SUBDELEGATIONS
DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR

Vu l'article L6141-1 du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 mai 2016 portant décision confiant l'intérim du poste de Directeur Chef d'établissement des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, de Saint-Crespin et du Tréport, à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, à compter du 20 juin 2016 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 avril 2015 affectant Madame Christelle OUDIN, Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu et Saint-Valery-en-Caux et aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Luneray, Saint-Crespin et Le Tréport ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Madame Christelle OUDIN, Directrice d'Hôpital de classe normale, est chargée de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à compter du 1^{er} juin 2015.

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Christelle OUDIN, pour signer tous courriers, actes, documents relatifs à la gestion des ressources humaines, conformément à la mention suivante :

P/ Le Directeur, par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,
et du Dialogue Social

Ch. OUDIN

Article 3 : Le champ de la délégation porte sur toutes les affaires courantes afférentes aux fonctions confiées.

Sont exclues du champ de la délégation, visée à l'article 2 ci-dessus, les signatures de courriers, actes, documents, qui engagent un élément de politique générale de l'établissement, les actes disciplinaires, les décisions de mises en stage et de titularisation.

Article 4 : La présente délégation ne peut donner lieu à subdélégation sans le visa préalable du chef d'établissement.

Subdélégation est donnée à :

- Madame Laurie SALVEZ, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer :
 - toute correspondance informative aux agents et aux partenaires extérieurs relatives à la Direction des Ressources Humaines,
 - tout contrat de travail à l'exclusion des Contrats à Durée Indéterminée.
- Madame Chantal BOULARD, Adjoint des Cadres, Pôle Gestion de Carrière, pour signer :
 - toute correspondance et attestation relatives à la carrière
 - tout bordereau divers relatif à la carrière.
- Monsieur Sébastien LECOEUR, Attaché d'Administration Hospitalière, Pôle Contrôle de gestion et paie, pour signer :
 - toute correspondance et attestation relatives à la paie et aux ouvertures des droits ARE.
- Madame Fanny D'AGOSTINO, Adjoint des Cadres, Pôle Formation et GPMC, pour signer :
 - tout courrier relatif à la mise en œuvre du plan de formation validé hors conventions de formation
 - toute correspondance informative aux agents et organismes
 - toute convocation et ordre de mission
 - toute réservation de salle
 - tout remboursement lié aux frais de formation relatifs au plan (enseignement et déplacement).
- Monsieur Yann DESPLANQUE, Ingénieur Hospitalier, Pôle social, pour signer :
 - toute correspondance aux agents et organismes extérieurs liées à l'absentéisme et à la prévention des risques professionnels,
 - toute liquidation de facture liée à l'absentéisme,
 - toute correspondance CGOS, Complémentaire retraite, MNH, Garanties obsèques.

Article 5 : En l'absence de Madame Christelle OUDIN, délégation est donnée à Madame Laurie SALVEZ pour signer tout courrier, document et acte relatifs à la Direction des Ressources Humaines, dans les mêmes limites que celles de la délégation accordée à celle-ci.

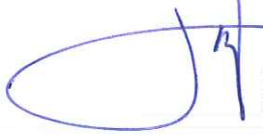
Article 6 : A échéances régulières et au minimum une fois par trimestre, le délégataire rend compte des éléments les plus significatifs de cette délégation.

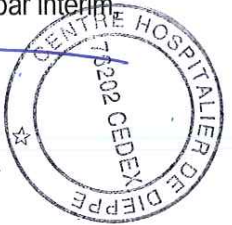
Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2016-121 du 20 juin 2016.

Article 8 : La présente décision prend effet à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à DIEPPE, le 20 juin 2016

Le Directeur par intérim


J-B. FLEURY

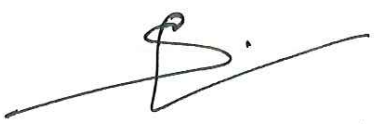


P/Le Directeur, par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,
et du Dialogue Social,

Ch. OUDIN


Exemplaire de signature autorisée des délégataires :

Madame Laurie SALVEZ



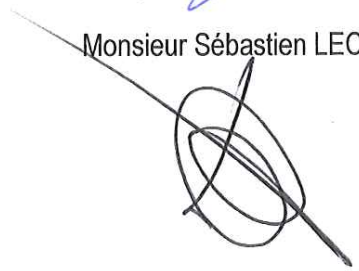
Madame Chantal BOULARD



Madame Fanny D'AGOSTINO



Monsieur Sébastien LECOEUR



Monsieur Yann DESPLANQUE



- Monsieur le Directeur
- Madame la Directrice des Ressources Humaines
- Madame le Receveur
- Recueil des actes administratifs

- Madame Laurie SALVEZ
- Madame Chantal BOULARD
- Madame Fanny D'AGOSTINO
- Monsieur Sébastien LECOEUR
- Monsieur Yann DESPLANQUE

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-07-01-041

Arrêté portant désignation de suppléant en qualité de
Commissaire du gouvernement devant la juridiction de
l'expropriation

*Arrêté portant désignation de suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la
juridiction de l'expropriation*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
21 Quai Jean Moulin
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY
Directrice régionale des finances publiques
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant désignation de suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement
devant la juridiction de l'expropriation**

La directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-maritime,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Arrête :

Art. 1. – Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine JAOUËN, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de suppléer la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, Commissaire du gouvernement, devant la chambre de la Cour d'Appel de ROUEN statuant en appel de la juridiction de l'expropriation, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 1^{er} juillet 2016


Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-07-01-024

Délégation de signature à l'adjoint du responsable du pôle gestion publique, conseil aux décideurs publics et au receveur des finances publiques du Havre

*Délégation de signature à l'adjoint du responsable du pôle gestion publique, conseil aux décideurs
publics et au receveur des finances publiques du Havre*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
21 Quai Jean Moulin
76037 ROUEN Cedex

**Délégation de signature à l'adjoint du responsable du pôle gestion publique,
conseil aux décideurs publics et au receveur des finances publiques du Havre**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime ,

Vu le décret n° 2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques, receveur des finances publiques du Havre ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Charles NOTTEBART, administrateur des finances publiques, adjoint du responsable du pôle gestion publique, conseil aux décideurs publics ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Charles NOTTEBART, administrateur des finances publiques, adjoint du responsable du pôle gestion publique, conseil aux décideurs publics ;

- Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques, receveur des finances publiques du Havre ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - La présente délégation prend effet immédiatement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Rouen, le 1^{er} juillet 2016



Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-07-01-025

Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjoint

Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjoint



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
21 Quai Jean Moulin
76037 ROUEN Cedex

Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjoint

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine- Maritime,

Vu le décret n° 2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu le décret du 24 août 2015 portant nomination de Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur du pôle pilotage et ressources ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant nomination de Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques en qualité de directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe MOREAU administrateur général des finances publiques directeur du pôle pilotage et ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Délégation de signature est accordée à :

- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;

A l'effet de me suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part et de Monsieur MOREAU sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux, dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 3 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 - La présente délégation prend effet immédiatement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Rouen, le 1^{er} juillet 2016


Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-07-01-039

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARTIME
21 QUAI JEAN MOULIN
76037 ROUEN CEDEX

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par les décrets n°2010-146 du 16 février 2010 et n°2010-687 du 24 juin 2010 et par les décrets n°2012-732 du 9 mai 2012 et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 28 août 2015 portant nomination de Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-010 du 30 juin 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-011 du 30 juin 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques ;

accorde par la présente décision

Article 1 : délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs aux programmes 309 « entretien des bâtiments de l'Etat », 723 « contributions aux dépenses immobilières » pour les opérations estampillées DRFiP ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité » ;
- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Jean-Christophe HUBERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique Informatique ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la division ;
- Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du Budget ;
- Madame Dominique DEFER, inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier ;
- Monsieur Jacques DUBOIS, inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique pour les seules opérations relatives à son service ;

Article 2 : délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous documents actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon générale, tous les documents traduisant l'ordonnement de dépenses ou de recettes se rapportant à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte n°907 « opérations commerciales des domaines » ;
- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Jean-Christophe HUBERT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;
- Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la division ;
- Madame Dominique DEFER, inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier ;
- Monsieur Jérôme GUINEL, contrôleur des finances publiques, gestionnaire de la cité administrative ;

Article 3 : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement des dépenses et validation du service fait) des programmes suivants :

- BOP 156 UO « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local - direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime » ;
- BOP 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- BOP 309 « entretien des bâtiments de l'Etat », pour les opérations estampillées direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- BOP 723 « Contributions aux dépenses immobilières » pour les opérations estampillées Direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Dominique DEFER, inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier ;
- Monsieur Florian GILLET, contrôleur des finances publiques, responsable du pôle CHORUS au service Budget ;
- Monsieur Sylvain CAILLOT, contrôleur principal des finances publiques, responsable de pôle au service Budget ;

Pour les opérations de validation de remboursement de frais de déplacement sous l'application « Frais de déplacement » :

- Madame Yveline FOUQUET, contrôleur principale des finances publiques ;
- Madame Valérie QUIENNE, contrôleur des finances publiques ;
- Madame Evelyne BULOT, agent administratif des finances publiques.

Ces délégations (articles 1 à 3) portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 4 : délégation spéciale de signature en matière de pouvoir adjudicataire pour le BOP 156, le BOP 309, le BOP 723 et le BOP 907 pour les actes et documents relatifs à la gestion courante des marchés publics (engagement des dépenses et validation des services faits) aux chargés de mission immobilière suivants :

- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Dominique DEFER, inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier ;
- Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques, chargée de mission ;
- Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission ;

Article 5 : en application de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et en application des délégations de gestion obtenues des directeurs des services prescripteurs du Bloc 3 rattachés au Centre des Services Partagés, j'accorde l'autorisation de valider dans CHORUS, les actes d'ordonnancement et de recettes liés aux opérations budgétaires initiées par les services prescripteurs rattachés au Centre des Services Partagés, avec subdélégation de la fonction d'ordonnateur pour le volet recettes aux agents du CSP suivants :

- Madame Mariannick DEBAN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur David DURAND, inspecteur des finances publiques, responsable du Centre de Services Partagés ;
- Madame Véronique LAMBERT, contrôleur des finances publiques, chargée de prestations financières complexes ;
- Madame Pascale VOCHÉLET, contrôleur des finances publiques, chargée de prestations financières complexes ;
- Madame Nadine MONTIER, contrôleur des finances publiques, chargée de prestations financières complexes ;
- Monsieur Jean-Louis LUONG, agent administratif des finances publiques, chargé des prestations relatives aux recettes non fiscales ;

avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

Article 6 : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs aux opérations -hors PSOP – concernant le titre 2 du BOP 156 (honoraires médicaux suite aux accidents de travail, capitaux décès, cotisations IRCANTEC et RAFF, allocations « enfants handicapé » ...) dont les noms suivent :

- Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques,
- Madame Marinette LOIACONO, inspectrice des finances publiques ;

Article 7 : les précédentes délégations accordées sont annulées.

Fait à Rouen, le 1^{er} juillet 2016

L'administrateur général des finances publiques
Directeur du pôle pilotage et ressources,

Christophe MOREAU



Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-07-01-040

Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie

*Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en
Normandie*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
21 QUAI JEAN MOULIN
76037 ROUEN CEDEX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN NORMANDIE

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
Vu le décret n°55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;
Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Décide :

Article 1 - Contrôle budgétaire des services de l'Etat

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'Etat dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur François BAUDIN, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Evelyne BAUR, contrôlease principale des finances publiques ;
- Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôlease principale des finances publiques

Article 2 – Contrôle budgétaire des opérateurs de l'Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l'exception des refus de visa, délégation est donnée à :

- Monsieur Cédric BESNARD ;
- Monsieur Aziz GHORRAF ;

Article 3 – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Cédric BESNARD ;
- Monsieur Aziz GHORRAF ;

Article 4 – Les précédentes délégations accordées sont annulées.

Article 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 1^{er} juillet 2016



Fabienne DUFAY

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2016-07-01-023

Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle gestion publique, le pôle gestion fiscale et les missions rattachées

Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle gestion publique, le pôle gestion fiscale et les missions rattachées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
21 Quai Jean Moulin
76037 ROUEN Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle gestion publique, le pôle gestion fiscale et les missions rattachées.

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime ,

Vu le décret n°2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines :

Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;

Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques ;

Madame Marinette LOIACONO, inspectrice des finances publiques ;

Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques ;

2. Pour la Division Formation Professionnelle et gestion des concours:

Madame Anne-Marie DIJOUX, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de la division

Madame Carole FOLLIOU, contrôleur des finances publiques, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame DIJOUX

3. Pour la Division Budget, immobilier, logistique, :

Monsieur Jean-Christophe HUBERT , administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division

- Budget :

Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

Monsieur Sylvain CAILLOT, contrôleur des finances publiques, adjoint au responsable du service

Monsieur Florian GILLET, contrôleur des finances publiques

- Logistique :

Monsieur Jacques DUBOIS, inspecteur des finances publiques, responsable du service

- Immobilier :

Madame Dominique DEFER, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

Monsieur Aurélien BEHENGARAY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission

- Centre de Services Partagés :

Monsieur David DURAND, inspecteur des finances publiques, responsable du service,

Véronique LAMBERT, contrôleur des finances publiques, adjointe au chef de service

4. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service :

Madame Thérèse PLAZANET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division

- Contrôle de gestion :

Madame Véronique HUBERT, inspectrice des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

5. Pour la Division Fiscalité des particuliers, missions foncières et patrimoniales :

Monsieur Nicolas CHRETIEN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Madame Laetitia GUILBERT, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la division

6. Pour la Division Fiscalité des professionnels :

Monsieur Hervé ROUVROY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division

Madame Odile LEGRET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

Monsieur Gilles ROMON, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

- Pilotage et animation du réseau :

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

- Téléprocédures, recouvrement amiable des impôts professionnels :

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

- Liaisons avec les organismes agréés et les experts-comptables :

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé

Madame Françoise LETACQ, inspectrice des finances publiques
Madame Séverine NELLO, inspectrice des finances publiques
Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques
Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques
Madame Françoise DANTREUILLE, contrôleur des finances publiques
Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur des finances publiques

7. Pour la Division Affaires juridiques et du contentieux:

Monsieur Michel TASSILLY, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division
Madame Valérie BAIL, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

- Contentieux et législation

Madame Armelle CANU, inspectrice des finances publiques
Madame Corinne CHIPON, inspectrice des finances publiques
Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques
Madame Pascale JOURDAN, inspectrice des finances publiques
Monsieur Frédéric LAMBERT, inspecteur des finances publiques

8. Pour la Division Contrôle Fiscal :

Madame Isabelle BRODIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division
Monsieur Jean Yves BOTTE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division

- Contrôle de la Redevance audiovisuelle :

Monsieur Christophe POULIQUEN, contrôleur principal des finances publiques
Madame Brigitte INDJAREN, contrôlease des finances publiques
Madame Marie Claude MARIE, contrôlease des finances publiques
Madame Martine DELAMARE, agent d'administration principal des finances publiques
Madame Anne Marie DELACROIX, agent d'administration principal des finances publiques

9. Pour la mission départementale « Risques et Audit » :

Monsieur Charles NOTTEBART, administrateur des finances publiques, responsable intérimaire de la mission départementale « Risques et Audit »
Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, adjointe de la mission

Risques :

Madame Liliane PARADOL, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la mission

Cellule qualité comptable :

Madame Carole ALARD-ARENT, inspectrice des finances publiques

Audit :

Monsieur Emmanuel FRELAUT, inspecteur principal des finances publiques
Madame Delphine RENARD, inspectrice principale des finances publiques
Monsieur Cyrille MARTY, inspecteur principal des finances publiques
Monsieur Hubert PAGEOT, inspecteur principal des finances publiques
Monsieur Eric PORTIER, inspecteur principal des finances publiques
Monsieur Gilles TONNETOT, inspecteur principal des finances publiques
Madame Ann WATRIN, inspectrice principale des finances publiques

10. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Monsieur Jean-Louis GRENIER, administrateur général des finances publiques, responsable régional de la mission politique immobilière de l'Etat

Madame Christiane FONTAINE, inspectrice divisionnaire de classe normale

Madame Pauline SANDLER, inspectrice des finances publiques

Madame Rose-Anne BEHAGUE-JOANNES, inspectrice des finances publiques

11. Pour la mission communication :

Madame Anne DOUGUET, inspectrice des finances publiques, chargée de communication

12. Pour la Division Collectivités locales :

Madame Barbara HERAUD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division

- Conseil fiscal aux collectivités locales :

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

- Pilotage, conseil et animation du SPL :

Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division, responsable du service pilotage, conseil et animation

- Qualité comptable des comptes locaux :

Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division, responsable du service qualité des comptes locaux

13. Pour la Division Expertise et Action Economique :

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Mission expertise économique et financière :

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques adjoint

- CCSF Méthode, accueil et qualité :

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Monsieur Olivier GATHIER, inspecteur des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :

Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Madame Nathalie LENOUVEL, contrôlease principale des finances publiques

Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :

Monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des finances publiques adjoint

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

- CODEFI :

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Monsieur Olivier GATHIER, inspecteur des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- Aides économiques diverses :

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques

Monsieur Olivier GATHIER, inspecteur des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- Tutelle Chambres Consulaires :

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques
Monsieur Olivier GATHIER, inspecteur des finances publiques
Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- Etat annuel des certificats reçus attestant de la régularité de la situation d'un candidat à un marché public au regard de ses obligations fiscales et sociales Noté 2 :

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques
Monsieur Olivier GATHIER, inspecteur des finances publiques
Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques
Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques
Madame Nathalie LENOUVEL, contrôleuse principale des finances publiques
Madame Catherine CHARLES, contrôleuse des finances publiques

14. Pour la Division Dépense :

Madame Laurence MOREAU, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

- Service dépenses de l'Etat et service facturier :

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, superviseur et responsable du service
Madame Géraldine JAHYNY, inspectrice des finances publiques, responsable du service
Madame Véronique CALLEWAERT, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe
Madame Martine CROCHEMORE, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe

- Service liaison rémunérations :

Madame Gaëlle BOSSENEC, inspectrice des finances publiques, responsable du service
Monsieur Sylvain LEBRUN, contrôleur principal des finances publiques, adjoint
Monsieur Daniel AUVRAY, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

- Fonds européens autorité de certification :

Madame Martine CAPPOEN, inspectrice des finances publiques, responsable du service
Madame Nadine TAZARTES, contrôleuse des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de Mme CAPPOEN.

15. Pour la Division Comptabilité et opérations de l'Etat – Produits divers – Services financiers :

Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division par intérim ;

Madame Dominique BOURGEOIS, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

- Comptabilité de l'Etat :

Madame Dominique BOURGEOIS, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques
Monsieur Thierry MALBRANQUE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint
Mme Carole HAEFFLINGER, contrôleuse des finances publiques, dans le cadre du contrôle interne et comptable assigné au service

- Comptabilité du recouvrement :

Monsieur Bernard COQUIL, inspecteur des finances publiques
Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint
Madame Brigitte MARTIN, contrôleuse des finances publiques

- Dépôts de fonds au Trésor :

Madame Delphine DROUET, inspectrice des finances publiques
Madame Sabine RENAUX, contrôleuse principale des finances publiques
Madame Sylvie LEMATTRE, contrôleuse des finances publiques
Madame Maryse CREPY, agent d'administration principal des finances publiques
Madame Maryvonne BELLET, agent d'administration principal des finances publiques

- Recettes non fiscales – Produits divers :

Monsieur Pascal DUPONT, inspecteur des finances publiques, responsable du service
Madame Annick DELATRE, contrôleuse des finances publiques, adjointe
Madame Christine ETIENNE, contrôleuse des finances publiques

16. CSBO

Madame Cécile PATURAL, inspectrice principale des finances publiques responsable du CSBO
Madame Hélène FORESTIER, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO
Monsieur Jérémie LE ROUX, inspecteur des finances publiques, adjoint CSBO
Monsieur Jean Louis CUENNE, contrôleur des finances publiques
Monsieur Sébastien FAVROT, contrôleur des finances publiques
Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques
Madame Florence MANDEVILLE, contrôleuse des finances publiques

- Pôle gestion des consignations :

Madame Cécile PATURAL, inspectrice principale des finances publiques ;
Madame Chantal THIBOUT D'ANESY, contrôleuse des finances publiques
Monsieur Jean François CAPELA, contrôleur des finances publiques

17. Pour la Division Domaine :

Monsieur Philippe GUERIN, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division.
Madame Lydia TOMCZAK, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques
Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques en charge de la Recette des Finances du Havre,

- Gestion :

Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques
Madame Esther POLENNE-SERET, inspectrice des finances publiques

- Evaluation :

Madame Sylvie BREHARD, inspectrice des finances publiques
Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques
Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques
Madame Chantal CADOT, contrôleuse principale des finances publiques
Monsieur Jean Marie DURAND, inspecteur des finances publiques
Monsieur Thierry JOLLY, inspecteur des finances publiques
Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques
Monsieur Bernard TRABUCHET, inspecteur des finances publiques
Madame Brigitte NICOLLE, inspectrice des finances publiques

18. Pour la Recette des Finances du Havre :

Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques en charge de la Recette des Finances du Havre, pour exercer en mon nom et sous ma responsabilité, dans la limite du ressort de son arrondissement financier, les attributions qui sont les miennes dans les domaines ci-dessous mentionnés, cette liste étant limitative.

- Recouvrement :

Appel formulé par un contribuable, contre le refus par un comptable de remise de majoration ou de frais de poursuites ;
Traitement des oppositions à poursuite et des revendications d'objets saisis (art. L 281 à L. 283, R 281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales) ;
Recouvrement à l'encontre des débiteurs publics ;
Instruction des demandes de décharge de responsabilité de tiers solidaires mis en cause et décision, après avis conforme du responsable du Pôle Fiscal, selon les dispositions de l'art. R 247-10 du Livre des Procédures Fiscales ;

Octroi de sursis de versement aux comptables des finances publiques de son arrondissement (art. 332 de l'annexe III du Code Général des Impôts) ;
Examen du bien fondé des réserves présentées par les comptables ;
Octroi de délai supplémentaire aux comptables entrant dans l'arrondissement en vue de présenter leurs réserves sur la gestion de leur prédécesseur ;
Mise en cause des comptables pour les différences réelles en moins constatées sur les états de restes à recouvrer ;
Traitement des admission en non-valeur des créances fiscales (art. 428 de l'annexe III du Code Général des Impôts).

- Secteur Public local :

Présentation au Préfet des propositions relatives aux avances sur produits fiscaux et aux avances du Trésor présentées par les collectivités locales dans le cadre des lois 77-574 du 7 juin 1977 et de 1932 ainsi que du décret du 16 mai 1947 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BERTHELIN, la présente délégation est confiée, pour l'ensemble des domaines précitées, à :

Madame Marie-Hélène BRIERE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe

Reçoit des pouvoirs identiques pour en faire usage seulement en cas d'empêchement de Monsieur BERTHELIN et de son adjointe, Madame Marie-Hélène BRIERE.

Monsieur Jean Philippe GUYADER, inspecteur des finances publiques.

- Dépôts et services financiers :

Reçoivent délégation en l'absence de MM BERTHELIN et GUYADER, de Mme BRIERE et uniquement dans ce domaine :

Monsieur Yves SOUILLE, contrôleur principal des finances publiques en sa qualité de chargé de clientèle CDC-dépôts de fonds.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ROUEN, le 1^{er} juillet 2016

Fabienne DUFAY



Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-002

Délégation de signature DAFIS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Recteur de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, Recteur de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Recteur de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Recteur de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014 nommant Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, et Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour les actes et décisions concernant la Division des Affaires Financières, Intérieures et Sociales et notamment les décisions relatives aux réparations en cas d'accidents de véhicules administratifs et de responsabilité administrative ainsi que les transactions amiables et toutes les décisions et pièces justificatives se rapportant aux actes pris dans le domaine de l'action sociale ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et de Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, la délégation de signature prévue à l'article 1, sera exercée par Madame Marlène PIQUEREZ, Attachée Principale d'Administration, Chef de la Division des Affaires Financières, Intérieures et Sociales ;

Article 3 : En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 2003 susvisé, de l'article 7 de l'arrêté préfectoral également susvisé, subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés, à l'effet de signer les mandats de paiement, les ordres de recette, les pièces justificatives de recettes et de dépenses et, plus généralement, tous les documents comptables intéressant les gestions financières pour lesquels le Recteur a reçu délégation de signature :

- Monsieur Mostefa FLIOU
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, et en cas d'absence de sa part à :

- Monsieur Steven TANGUY
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen; et en cas d'absence de sa part à :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

- Madame Marlène PIQUEREZ
Attachée Principale d'Administration, chef de la Division des Affaires Financières, et en cas
d'absence de sa part à :

- Madame Sylvie DONNE, Chef du bureau des investissements ;
- Monsieur Marc LOISEL, Chef du bureau de la cellule académique des achats et de la
cellule académique budgétaire
- Madame Claude LATISTE, Chef du pôle CHORUS ;
- Monsieur Régis LAGREZE, Chef du bureau de l'action sociale ;
- Madame Aline SENEAL, Chef du bureau du service intérieur, uniquement pour les bons
de commande ;
- Monsieur Régis LAGREZE, chef du service de l'action sociale
- Madame Raïssa DEVAUX, uniquement pour le rôle de valideur sur CHORUS ;
- Monsieur Frédéric LENOUVEL, uniquement pour le rôle de valideur sur CHORUS ;
- Personnes citées en annexe attestant du service fait sur CHORUS ;

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de
la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 1^{er} JULI, 2016

Le Recteur

Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-003

Délégation de signature DAFPIC

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole KLEIN**, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014 nommant **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de Recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour les actes et décisions concernant la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale.

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences et limitativement désignés afin de signer toutes convocations et ordres de mission nécessaires à la gestion de la formation continue des personnels et à l'apprentissage, les décisions relatives à la gestion administrative et financière des personnels recrutés par le GIP et par les GRETA notamment les contrats et les autorisations de cumul, ainsi que toutes les correspondances courantes touchant à l'instruction des affaires qui y sont traitées :

- Monsieur Mostefa FLIOU
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen

- Monsieur Steven TANGUY
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen et en cas d'absence de sa part à ;

- Madame Patricia MEYER
Attachée d'Administration, Responsable du pôle administratif et financier de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue ;

- Madame Isabelle CORUBLE,
Attachée d'Administration, Responsable du pôle ressources humaines de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue.

Article 4 : Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences et limitativement désignés

afin de signer toutes correspondances courantes, avis, dérogations, agréments, autorisations, conventions de stage à l'étranger, arrêtés relatifs aux contrôles en cours de formation et bordereaux d'envoi :

- Monsieur Mostefa FLIOU
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen

- Monsieur Steven TANGUY
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen ;

- Madame Elisabeth BUFFET
Attachée d'administration, chef du bureau de l'apprentissage de la Délégation Académique de la Formation Professionnelle Initiale

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 1^{er} JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-005

Délégation de signature DAJEC



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole KLEIN**, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED-15-39 en date du 9 octobre 2015 portant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen en matière de contrôle des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014 nommant **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de Recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour les actes et décisions concernant la Division des Affaires Juridique et du Conseil

Article 2 : Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences, et limitativement désignés, afin de signer les autorisations d'utilisation des véhicules personnels pour les enseignants du second degré ; les convocations devant la commission académique d'appel ; les courriers de renonciation à l'appel contre une sanction rendue par un conseil de discipline d'un établissement public local d'enseignement ; les arrêtés de confirmation ou d'information de sanction prise par un conseil de discipline d'un établissement public local d'enseignement ; les actes des conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ; les accusés réception; les décisions modificatives de budget ; les dérogations à l'obligation de loger ; les tutorats et les correspondances courantes touchant à l'instruction des affaires qui y sont traitées :

- **Monsieur Mostefa FLIOU**
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, et en cas d'absence de sa part à :

- **Monsieur Steven TANGUY**
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen; et en cas d'absence de sa part à :

- **Monsieur Nicolas BRUS**
Attaché Principal d'Administration, Chef de la Division des Affaires Juridiques et du Conseil et, en cas d'absence de sa part à :

- **Madame Emily GENET**, Chef du bureau du contrôle et du conseil auprès des EPLE uniquement pour la signature des actes des conseils d'administration, les accusés réception, les décisions modificatives de budget et les bordereaux d'envoi ;

- Madame Aurélie LEMYRE, Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux uniquement pour les courriers de renonciation à l'appel contre une sanction du conseil de discipline prise par un établissement public local d'enseignement, les courriers réclamant des pièces complémentaires et les bordereaux d'envoi ;
- Madame Stéphanie LEBOUIS, uniquement pour la signature des actes des conseils d'administration, les accusés réception, les décisions modificatives de budget et les bordereaux d'envoi ;
- Monsieur Georges PONS, uniquement pour la signature des actes des conseils d'administration, les accusés réception, les décisions modificatives de budget et les bordereaux d'envoi.

Article 3 : Au titre de la tutelle académique en matière budgétaire et financière, et du contrôle de légalité des actes portant sur le contenu ou l'organisation de l'action éducatrice des EPLE, délégation est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour recevoir, seuls, ou au nom de l'État, les actes relatifs au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement soumis à l'obligation de transmission :

- délibérations du conseil d'administration, exécutoires quinze jours après leur transmission ;
- décisions du chef d'établissement, exécutoires, dès leur transmission, relevant des matières telles qu'elles sont énumérées par l'article L 421-14 et R 421-54 du code de l'éducation nationale à l'exception :
 - des délibérations et conventions relatives aux marchés publics d'un montant supérieur à 209 000€ HT, dont la préfecture resté destinataire d'un exemplaire ;
- des délibérations et actes budgétaires.

Article 4 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur Steven TANGUY, la délégation consentie à l'article 3 sera exercée par Monsieur Nicolas Brus, chef de la Division des Affaires Juridiques et du Conseil.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen pour signer les déferés devant le Tribunal Administratif des actes soumis au contrôle de légalité visés dans l'arrêté préfectoral n° 16-95 du 25 janvier 2016, des lycées de la Région Haute Normandie et des collèges de la Seine-Maritime.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 7 JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-004

Délégation de signature DAJEC contentieux



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2011 nommant Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU à l'effet de signer les mémoires en défense devant les tribunaux administratifs.

Article 2: Délégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, pour les actes et décisions concernant l'activité contentieuse la Division des Affaires Juridiques et du Conseil et en particulier les décisions relatives à la protection juridique du fonctionnaire.

Article 3 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur François FOSELLE, la délégation consentie à l'article 1 sera exercée par Monsieur Nicolas BRUS, chef de la Division des Affaires Juridiques et du Conseil.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 19 JUL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-006

Délégation de signature DEC

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole KLEIN**, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014 nommant **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de Recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour les actes et décisions concernant la Division des Examens et Concours ;

Article 2 : Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences et limitativement désignés afin de signer tous les actes relatifs à l'organisation des examens et concours déconcentrés au niveau académique, toutes convocations, ordres de mission et état de frais correspondants nécessaires à l'organisation des examens et concours :

- **Monsieur Mostefa FLIOU**
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, et en cas d'absence de sa part à :

- **Monsieur Steven TANGUY**
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen et en cas d'absence de sa part à ;

- **Madame Caroline BOUHELIER**
Directeur de service, Chef de la Division des Examens et Concours et en cas d'absence de sa part à :

- Madame Ann-Katrin FAURE, Chef du bureau des concours de recrutement des personnels;
- Madame Brigitte BASTARD, Chef du bureau de l'enseignement professionnel ;
- Mademoiselle Valérie LEFEBVRE, Chef du bureau du baccalauréat général et technologique et du diplôme national du brevet ;
- Madame Delphine ADAM, Chef du bureau de l'enseignement technologique supérieur ;
- Monsieur Laurent DOISE, Chef du bureau des affaires transversales ;
- Madame Dominique MERAUD, Chef du bureau des examens du collège et de l'EPS.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 1^{er} JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-007

Délégation de signature DEC2



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu l'article R 222-36-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté en date du 6 mars 2012 portant mutualisation de la gestion et de l'organisation des examens et concours ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014, nommant **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mai 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et à l'organisation des examens et concours mutualisés au niveau académique :

- Concours aux postes d'enseignement (1^{er} et 2nd degré) d'éducation et bibliothèque
- Concours d'accès aux postes administratifs, technique et de santé
- Concours de l'éducation spécialisée
- Baccalauréats général, technologique et professionnel
- Brevet d'Etudes Professionnelles, Certificats d'Aptitude Professionnelle et mentions complémentaires
 - Brevets de Technicien Supérieur
 - Brevets Professionnels
 - Examens comptables
 - Concours général des lycées et concours général des métiers
 - Diplôme National du Brevet
 - Certificat de Formation Générale
 - Diplômes et Compétence en langue

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et de Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, la délégation de signature qui leur est confiée par l'article 1^{er} sera exercée par :

- Madame Caroline BOUHELIER, Directeur de service, Chef de la Division des Examens et Concours

Article 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées

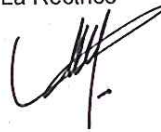


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **1** JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-017

Délégation de signature DEP



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 de la Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime portant délégation de signature à la Rectrice de l'académie de Rouen ;

VU l'arrêté n° SCAED-15-30 en date du 16 septembre 2015 du préfet de l'Eure portant délégation de signature à la Rectrice de l'académie de Rouen en matière d'avenants aux contrats d'association avec les établissements d'enseignement privé ;

VU le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014, portant nomination de Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2011 nommant Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à l'effet de signer les actes entrant dans les attributions de la Division de l'Enseignement Privé et notamment toutes les décisions relatives aux personnels dont la gestion a été déconcentrée et les actes relatifs à l'organisation pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat

Article 2 : En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 2003 susvisé, de l'article 7 de l'arrêté préfectoral également susvisé, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE, à l'effet de signer les mandats de paiement, les ordres de recette, les pièces justificatives de recettes et de dépenses et, plus généralement, tous les documents comptables intéressant les gestions financières ; les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels enseignants titulaires et stagiaires, d'éducation et d'orientation titulaires, stagiaires et non-titulaires de l'enseignement privé pour lesquels le Recteur a reçu délégation de signature ;

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE à l'effet de signer toutes convocations et ordres de mission nécessaires à la gestion de la formation des personnels ;

Article 4 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur François FOSELLE, les délégations consenties aux articles 1, 2 et 3 seront consenties à :

- Madame Nathalie FOURNEAUX, Chef de la Division de l'Enseignement Privé par intérim, et en cas d'absence de sa part à :
- Madame Armelle DUVAL, Chef du bureau de gestion des enseignants des établissements du second degré sous contrat ;
- Madame Nadine MARTINEAU, Chef du bureau de gestion des personnels enseignants des établissements privés sous contrat du premier degré.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'académie de Rouen, la délégation de signature en matière d'avenants aux contrats d'association avec les établissements d'enseignement privé, consentie par les arrêtés préfectoraux n° 16-065 et n° SCAED-15-30 ci-dessus visés, est exercée par Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen.

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, cette délégation sera exercée par Madame Nathalie FOURNEAUX, chef de la Division de l'Enseignement Privé par intérim.

Article 5 Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 27 JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-018

Délégation de signature DESR

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014 nommant Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour les actes et décisions concernant la Division de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

Article 2 Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences, et limitativement désignés, afin de signer les correspondances courantes touchant à l'instruction des affaires qui y sont traitées ; les notifications des décisions de mise en congé rendues par le comité médical départemental et adressées aux personnels de l'enseignement supérieur ; les extraits conformes, les ampliations et les copies conformes d'arrêtés ; les accusés de réception des déclarations de candidatures des étudiants aux élections du conseil d'administration du CROUS ; les bordereaux d'envoi de dossiers, actes ou décisions ; les attestations de reconnaissance des années effectuées auprès des IPES pour les enseignants du supérieur ; les autorisations de cumul d'activité des personnels du second degré exerçant dans l'enseignement supérieur ; les décisions prises après recours en matière de bourses de l'enseignement supérieur :

- Monsieur Mostefa FLIOU
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, et en cas d'absence de sa part à :

- Monsieur Steven TANGUY
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen et en cas d'absence de sa part à ;

- Madame Véronique NEAU,
Attachée Principale d'Administration, Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le  1 JUIL. 2016

La Rectrice

Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-019

Délégation de signature DIFOR



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2011 nommant Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à l'effet de signer les actes entrant dans les attributions de la Division de la Formation Continue des Personnels ;

Article 2 : En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 2003 susvisé, de l'article 7 de l'arrêté préfectoral également susvisé, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE, à l'effet de signer les mandats de paiement, les ordres de recette, les pièces justificatives de recettes et de dépenses et, plus généralement, tous les documents comptables intéressant les gestions financières pour lesquels le recteur a reçu délégation ;

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Mostefa FLIOU ET Monsieur François FOSELLE à l'effet de signer les décisions d'ordre individuel au titre des actions de formation professionnelle initiale et continue des personnels de l'éducation nationale visant les stages, journées, réunions de travail, convocations valant ordre de mission pouvant donner lieu à autorisation d'absence ;

Article 4 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur François FOSELLE, les délégations consenties aux articles 1, 2 et 3 seront consenties à :

- Monsieur Mario DEMAZIERES
Directeur de Service, Chef de la Division de la Formation, et en cas d'absence de sa part à :
- Madame Virginie JACQUET, Chef du pôle ATSS et Encadrement ;
- Madame Annie MERVEILLE, Chef du pôle formation des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré ;
- Madame Sandrine INIZAN, Chef du pôle transversal ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

- Madame Elise DORANGE, Chef du pôle financier et de contrôle de gestion.

Article 5

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **21** JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-020

Délégation de signature DIPATSS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole KLEIN**, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2011 nommant **Monsieur François FOSELLE**, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à l'effet de signer les actes entrant dans les attributions de la Division des Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé et notamment toutes les décisions relatives aux personnels dont la gestion a été déconcentrée ;

Article 2 : En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 2003 susvisé, de l'article 7 de l'arrêté préfectoral également susvisé, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE, à l'effet de signer les mandats de paiement, les ordres de recette, les pièces justificatives de recettes et de dépenses et, plus généralement, tous les documents comptables intéressant les gestions financières pour lesquels le recteur a reçu délégation; les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels non-titulaires, des personnels ATOSS titulaires et stagiaires en fonction dans l'Académie, des personnels de recherche et de formation titulaires et stagiaires en fonction dans l'Académie, ainsi que des personnels d'encadrement titulaires et stagiaires pour lesquels le Recteur a reçu délégation de signature ;

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et Monsieur François FOSELLE à l'effet de signer toutes convocations et ordres de mission nécessaires à la gestion de la formation des personnels ;

Article 4 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur François FOSELLE, les délégations consenties aux articles 1, 2 et 3 seront consenties à :

- Madame China KHELALI
Attachée Principale d'Administration, Chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part à :
- Madame Sandrine BOULARD, Chef du bureau de gestion des personnels administratifs ;
- Madame Karine LEROUX-LECOQ, adjointe au Chef de division, Chef du bureau de gestion des personnels sociaux, de santé, techniques (titulaires et contractuels) et administratifs (contractuels) ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Article 5

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 01 JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-021

Délégation de signature DOS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014 nommant Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, directeur du budget académique, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de Recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, pour les actes et décisions concernant la Division de l'Organisation Scolaire

Article 2: Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'attribution des moyens en postes et en heures aux établissements scolaires du second degré, au contrôle de l'utilisation des moyens, à la gestion des crédits pédagogiques en matière d'investissement et de fonctionnement :

- Monsieur Mostefa FLIOU
Attaché d'Administration de l'Etat hors classe
Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, et en cas d'absence de sa part à :
- Monsieur Steven TANGUY
Ingénieur de recherche
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen ;
- Madame Catherine PERINET
Attachée Principale d'Administration, Chef de la Division de l'Organisation Scolaire et en cas d'absence de sa part à
 - Madame Pascale FLAUGNATTI, Chef du bureau des structures et équipements des établissements publics – relations avec le Conseil Régional de Haute Normandie – Gestion des crédits d'Etat ;
 - Madame Valérie RAS, Chef du bureau de gestion des moyens d'enseignement, de direction, d'éducation, de documentation, d'inspection et d'orientation.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le  1 JUIL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-012

Délégation de signature DPE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à Madame Nicole MENAGER, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2011 nommant Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines,, à l'effet de signer les actes entrant dans les attributions de la Division des Personnels Enseignants et notamment toutes les décisions relatives aux personnels dont la gestion a été déconcentrée.

Article 2 : En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 2003 susvisé, de l'article 7 de l'arrêté préfectoral également susvisé, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE, à l'effet de signer les mandats de paiement, les ordres de recette, les pièces justificatives de recettes et de dépenses et, plus généralement, tous les documents comptables intéressant les gestions financières pour lesquels le recteur a reçu délégation; les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels enseignants titulaires et stagiaires, d'éducation et d'orientation titulaires, stagiaires et non-titulaires de l'enseignement du second degré public pour lesquels le Recteur a reçu délégation de signature ;

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE à l'effet de signer toutes convocations et ordres de mission nécessaires à la gestion de la formation des personnels ;

Article 4 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur François FOSELLE, les délégations consenties aux articles 1, 2 et 3 seront consenties à :

- Monsieur Dominique JACHIMIAK
Attaché Principal d'Administration, Chef de la Division des Personnels Enseignants, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part à :
- Madame Catherine GEST, Adjointe au chef de la Division, Chef du bureau des services transversaux et de gestion des personnels d'éducation ;
- Madame Brigitte GALLAIS, Chef du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement ;
- Madame Julie MILION, Chef du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

- Monsieur Stéphane COUTEAT, Chef du bureau de gestion des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'enseignement général de collège et des personnels d'orientation ;
- Madame Monique SAINT-MARTIN, Chef du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement ;
- Madame Christelle LE COEUR, Chef du bureau de gestion du remplacement et des assistants de langues vivantes étrangères.

Article 5

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 5⁷ JUIL. 2016

La Rectrice

Nicole MENAGER

Rectorat de l'Académie de Rouen

R28-2016-07-01-013

Délégation de signature DPID



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R* 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 64-525 du 9 juin 1964 portant création de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2001-848 du 21 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-97 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de Région, tous les actes relatifs :

- aux opérations d'investissement imputées sur les budgets du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énumérées dans cet arrêté ;
- au pilotage des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) académiques dont il est responsable ;
- à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP comme responsable de l'unité opérationnelle Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de **Madame Nicole KLEIN**, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-95 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen, en matière d'activités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-065 en date du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à **Madame Nicole MENAGER**, Rectrice de l'Académie de Rouen ;

Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2011 nommant **Monsieur François FOSELLE**, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2016 nommant **Monsieur Mostefa FLIOU**, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen ;

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU, Attaché d'Administration de l'Etat hors classe, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen et à Monsieur François FOSELLE, Directeur de Service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à l'effet de signer les actes entrant dans les attributions du Département des Personnels d'Inspection et de Direction et notamment toutes les décisions relatives aux personnels dont la gestion a été déconcentrée.

Article 2 : En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 2003 susvisé, de l'article 7 de l'arrêté préfectoral également susvisé, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE, à l'effet de signer les mandats de paiement, les ordres de recette, les pièces justificatives de recettes et de dépenses et, plus généralement, tous les documents comptables intéressant les gestions financières pour lesquels le recteur a reçu délégation; les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels de direction titulaires, stagiaires et non-titulaires pour lesquels le Recteur a reçu délégation de signature ;

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Mostefa FLIOU et à Monsieur François FOSELLE à l'effet de signer toutes convocations et ordres de mission nécessaires à la gestion de la formation des personnels ;

Article 4 En cas d'absence de Monsieur Mostefa FLIOU et de Monsieur François FOSELLE, les délégations consenties aux articles 1, 2 et 3 seront consenties à :

- Madame Anne BONNEHON, Attachée Principale d'Administration, Chef du Département des Personnels d'Inspection et de Direction ;



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Article 5

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le  1^{er} JUL. 2016

La Rectrice



Nicole MENAGER